





CUMULATIES		
	13 Periode	14 Tm-periode
15 UREN GEWERKT	184,00	184,00
DEELTIJDFACTOR	100,00	100,00
16 DGN SOC VERZ	23,00	23,00
MUT GRSLG IKB	4.500,00	4.500,00
PER.RES.IKB	504,00	504,00
DEELTIJD GRSL5	100,00	100,00
ARBEIDSKORT.	311,00	311,00
17 GRSL.ASF/GEZ.Z	5.535,00	5.535,00
GRSL. PGB	4.164,50	4.164,50
GRSL. ASF/OPL	5.535,00	5.535,00
JAAR INCL VT	58.320,00	
WG.HEFF.ZVW	370,16	370,16
V/H SOC.PLLOON	5.634,04	5.634,04
18 UURLOON	25,9615	
19 AUTO VD ZAAK %	22,00	
20 FISC. WAARDE AA-999-X	45.505,00	
PREMIE PGB	9,0100 %	

### 13. Periode (Période)

Ce tableau indique les montants et les quantités applicables à la période actuelle.

### 14. Tm-periode (Période jusqu'à)

Ce tableau indique les montants et les quantités applicables jusqu'à la période actuelle.

### 15. Uren gewerkt (Heures travaillées)

Le nombre d'heure travaillées au cours de cette période. Si vous êtes employé(e) occasionnel(le) ou si vous avez un sous contrat «zéro heure», nous vous conseillons de vérifier ceci, car le nombre d'heure travaillées peut différer par période.

### 16. Dgn soc verz (Jours cotisations sociales)

Le nombre de jours ouvrables (du lundi au vendredi) au cours desquels vous avez travaillé pendant cette période.

### 17. Grsl. (Base d'imposition)

Abréviation de « grondslagen », les bases d'imposition sur lesquelles se calculent les cotisations sociales, les cotisations de retraite et le pécule de vacances.

### 18. Uurloon (Rémunération par heure)

Le salaire brut que vous gagnez par heure.

### 19. Auto van de zaak % (% voiture de société)

Si vous avez une voiture de société (« auto van de zaak »), le taux d'imposition a posteriori est indiqué ici. Cette charge supplémentaire est le montant que vous payez pour l'utilisation de la voiture à des fins privées.

### 20. Fisc. Waarde (Valeur fisc.)

Il s'agit de la valeur fiscale (prix net catalogue, TVA et BPM inclus) de votre voiture de société. Cette valeur fiscale constitue la base d'imposition pour le calcul de l'utilisation à des fins privées. btw en BPM) van je auto van de zaak. Deze fiscale waarde vormt de grondslag voor de verrekening van het privégebruik.

### 21. Tm-période (Période jusqu'à)

Vous trouverez ici tous les montants cumulés de l'année jusqu'à la période actuelle. En décembre, vous y trouverez votre salaire de toute l'année et en janvier, vous redémarrez à zéro.

### 22. Tarif (Taux)

Les indemnités versées ponctuellement sont calculées à un taux spécial et figurent dans cette colonne. Exemples : le pécule de vacances et la prime de fin d'année.

### 23. Loon/salaris (Salaire)

Votre salaire prévu. Si vous travaillez à temps partiel, votre salaire s'écartera du salaire de base indiqué en haut de la fiche de paie. Le salaire de base est en effet le salaire mensuel brut si vous travaillez à temps plein.

### 24. Ploegentoeslag (Coefficient d'équipe)

Vos versements mensuels (en plus de votre salaire de base), comme le coefficient d'équipe et l'indemnité des heures supplémentaires figurent ici.

### 25. Premies (Primes)

Il s'agit de prélèvements bruts pour un régime de retraite, par exemple.

### 26. Heff. pl. loon (Salaire imposable)

L'impôt sur le salaire et les primes d'assurances sociales se calculent au moyen du salaire imposable (heffingsplichtig loon). Cette retenue sur le salaire est indiquée par l'abréviation « LB/PR.VOLKSVZ. ».

### 27. Netto vergoedingen/inhoudingen (Indemnités/prélèvements nets)

Il s'agit de l'ensemble des indemnités et/ou prélèvements nets. Une exonération fiscale s'applique pour ces montants. Vous y retrouverez, par exemple, les déclarations de dépenses et les frais de déplacement fixes.

### 28. Uit te betalen (À payer)

Voici le montant net que vous recevez sur votre compte.

### 29. IBAN

Indique le numéro de compte IBAN sur lequel le salaire est versé. Si le salaire est réparti sur plusieurs numéros de compte IBAN, le montant versé sur chaque numéro de compte IBAN figure ici.

	SPECIFICATIE		OPBOUW		21 TM-PERIODE
	Tabel	Tarief	Tabel	22 Tarief	
23 LOON/SALARIS	4.500,00		4.500,00		4.500,00
24 PLOEGENTOESLAG	675,00		675,00		675,00
<b>BRUTO</b>			<b>5.175,00</b>		<b>5.175,00</b>
25 PREMIE PGB	-375,22		-375,22		375,22
FISC.BYT.AUTO			834,26		834,26
26 <b>HEFF.PL.LOON</b>			<b>5.634,04</b>		<b>5.634,04</b>
ASF/GEZ.ZORG	-13,84				13,84
LB/PR.VOLKSVZ.	-1.728,00				1.728,00
PREMIE WGA-WHK	-11,27				11,27
27 PERSONEELSVER.	-5,00				5,00
REPR.KOSTEN	100,00				100,00
<b>NETTOLOON</b>	<b>3.141,67</b>				<b>3.141,67</b>
		SALARIS		3.141,67(NL46BNGH0834843994)	29
28 <b>UIT TE BETALEN</b>	<b>€ 3.141,67</b>				



Reitseplein 1  
5037 AA Tilburg

Postbus 152  
5000 AD Tilburg

T. 013-3031600  
E. [info@loket.nl](mailto:info@loket.nl)